RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

CBM Experts et Conseils

Michel BENICHOU

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

ABIL

SASU

Au capital de 42 900 €

Siège social : 27 RUE CHARLES BALEZEAUX

77 340 PONTAULT-COMBAULT

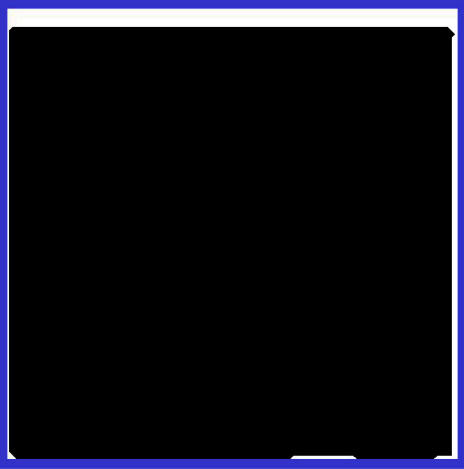
EN COURS RCS MELUN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS

DES TITRES DE LA SARL ABAQ BET

A LA SASU ABIL



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr

Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

CBM Experts et Conseils

Michel BENICHOU

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Monsieur l'Actionnaire unique de la société

ABIL

SASU

Au capital de 42 900 €

Siège social : 27 RUE CHARLES BALEZAUX

77 340 PONTAULT-COMBAULT

EN COURS RCS MELUN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille

Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr

Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

CBM Experts et Conseils
Michel BENICHOU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 06 JANVIER 2026 par la SASU ABIL dans le cadre de la constitution de cette société sise 27 Rue Charles Balezaux 77 340 Pontault-Combeault, concernant l'apport en nature devant être effectuée par Monsieur Edouard Bachoux, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce sur la valeur des apports.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de convention d'apport en nature, signé par les personnes physiques apporteuses concernées. II m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

MB

43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@orange.fr
Sarl au Capital Social de 900.000 € - Siret 39187802200030

CBM Experts et Conseils
Michel BENICHOU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération consiste en l'apport de :

- 440 parts sociales soit la 55 %, appartenant à Monsieur Edouard Bachoux de la Société ABAQ BET sise 31 Boulevard de Beaubourg 77 184 Emerainville SARL au capital de 8 000 €, ayant une activité d'Ingénierie, études techniques.

II. EVALUATION DES APPORTS

Ces évaluations a été effectuée sur la base des comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2024 et 30 Septembre 2025, et d'un rapport d'évaluation respectif basé sur les années fiscales 2024 et 2025 avec perspectives prévisionnel N+1.

Nous nous sommes assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de cet apport n'était intervenu à ce jour.

Compte tenu du chiffre d'affaires et du résultat des 2 derniers exercices, et du rapport d'évaluation établis pour le compte de la SARL ABAQ BET, il en résulte des barèmes communément usités par les experts et les tribunaux et compte tenu de l'activité de cette structure que la valeur des parts sociales de la SARL a été établie de manière prudente à la somme de 42 900 €.

III. REMUNERATION DES APPORTS

L'apport des parts sociales, objet des présentes, telles que définis à l'article 1 du contrat d'apport, évalué globalement à la somme de **42 900 euros** (Quarante Deux mille Neuf Cents €uros) est consenti et accepté moyennant la rémunération suivante :

MB

Monsieur EDOUARD BACHOUX, se voit attribuer 42 900 actions de la Société Bénéficiaire la SARL ABAQ BET, de 1 €uros (Un €) chacune, en rémunération de son apport, évalué à 42 900 €

IV. CONCLUSION

Compte tenu de ces éléments, j'estime que la valeur d'apport retenue pour les parts sociales de la société ABAQ BET a été évaluée sur une base prudente compte tenu de l'actif net, du chiffre d'affaires réalisé, des résultats positifs récurrents de la société au titre des précédents exercices, de l'évolution du chiffre d'affaires et suivants, et de l'approche d'évaluation faite dans le rapport d'évaluation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus dont le montant global s'élève à 42 900 €uros.

La valeur globale de l'apport correspond au moins à la valeur du nominal des parts sociales à émettre.

Marseille, le 11 Janvier 2026

Le Commissaire Aux Apports

SARL CBM EXPERTS ET CONSEILS

MICHEL BENICHOU

